

membre des forces navales du pays ne s'applique pas à ce propriétaire.

M. CARVELL: Je ne suis pas assez naïf pour croire que ce bill accorde le droit de suffrage aux parentes de tous ceux qui louent un vaisseau à l'Etat; mais, presque toujours, ceux qui louent un vaisseau partent avec lui.

L'hon. M. HAZEN: Non.

M. CARVELL: Voici ce qui est arrivé dans l'affaire Calder. . .

L'hon. M. HAZEN: Je connais fort bien la famille Calder, de Charlotte. L'honorable député nous dira-t-il dans quel but ce bateau a été affrété?

M. CARVELL: Il n'a pas été affrété.

L'hon. M. HAZEN: Ou acheté?

M. CARVELL: Il n'a pas été acheté. Le propriétaire est libéral et le département n'a pas voulu avoir affaire à lui.

L'hon. M. HAZEN: Dans quel but le département du Service Naval cherchait-il à acheter un bateau comme celui de M. Calder, et pourquoi n'a-t-il pas pris son bateau?

M. CARVELL: Voici la lettre adressée à M. Calder par le département:

Le sous-ministre du Service Naval me donne instruction de vous apprendre qu'il ne peut pas accepter votre précieuse offre du 12 avril 1916, pour un bateau à gazoline destiné au service de surveillance.

Celui qui a eu la bonne fortune de faire accepter son navire comme bateau-automobile pour le service de surveillance de la marine canadienne est enrôlé dans le Service naval et, neuf fois sur dix, touche des gages et se croise les bras. Au sujet, je désire mettre à l'épreuve la sincérité du ministre.

C'était fort joli de sa part de chercher à faire croire que le Gouvernement ne fait pas voter la présente loi parce qu'il y voit un moyen de voler l'élection. L'hiver approche: il n'y a pas de vaisseaux allemands dans le voisinage de nos côtes, il n'y a de torpilles que celles que nous avons posées, et il n'y a de ballayage de torpilles que celui auquel on se livre en manière d'exercice. Le ministre consent-il à restreindre le droit de suffrage aux seuls membres du Service naval qui se sont enrôlés, ou va-t-il prendre à louage tous les bateaux qu'il y a sur la côte canadienne et dont les propriétaires sont des conservateurs, et va-t-il mettre tous ces gens dans le Service Naval en leur faisant prêter serment, afin que leurs femmes aient ensuite le droit de voter?

[L'hon. M. Hazen.]

L'hon. M. HAZEN: Il ne vient à l'esprit d'aucun des fonctionnaires du Service Naval d'affréter une multitude de navires dans le but de faire accorder le droit de suffrage aux parentes de ceux qui en sont propriétaires. Ces femmes ne pourraient voter que si les hommes s'étaient enrôlés dans le Service Naval et devaient participer à la défense du pays jusqu'à la fin de la guerre.

M. CARVELL: Le ministre ne pense-t-il pas qu'à la faveur des conditions actuelles, quiconque a un navire dans les eaux de l'Atlantique s'enrôlerait volontiers? Il obtient une forte allocation quotidienne pour l'usage de son navire et n'a rien à faire. Chacun d'eux ne peut demander mieux. Et si M. Calder se plaint, c'est parce qu'on n'a pas voulu l'accepter pour la raison qu'il est libéral. Je ne sais rien d'aussi absurde que tout ce bavardage auquel on se livre à propos du Service Naval depuis le début des hostilités. Le ministre emploie à grands frais des centaines de ces petits bateaux qui ne participent en aucune façon et ne participeront jamais à la guerre non plus qu'à la défense du pays. S'il est de bonne foi que ne consent-il à dire que le droit de suffrage ne sera pas accordé aux parentes de quiconque s'enrôlera désormais dans la marine canadienne?

L'hon. M. HAZEN: En disant que nous employons des centaines de ces navires, l'honorable député exagère comme il fait bien souvent. Nous n'avons loué que les seuls navires dont on avait absolument besoin pour les objets de la défense.

M. CARVELL: Dites-nous-en le nombre.

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami conseille de n'accorder le droit de suffrage qu'aux parentes de ceux qui se sont déjà engagés dans le service de la marine; je ne sais ce que le secrétaire d'Etat et les autres membres du cabinet pensent de cet avis, mais je dis qu'il y aurait injustice à agir de la sorte, vu que nous continuons de faire des recrues que nous envoyons partout. . .

M. CARVELL: Oui, en prenant des bateaux à louage.

L'hon. M. HAZEN: Nous faisons des recrues que nous envoyons en Europe. De l'autre côté de l'océan, ces hommes sont placés à bord de vaisseaux de la flotte anglaise qui sont envoyés aux travaux les plus importants et les plus dangereux.

M. CARVELL: Je ne m'en prends pas à ceux qui s'en vont là-bas, mais uniquement à ceux qui restent au pays.

L'hon. M. HAZEN: Une disposition restreignant le droit aux parentes de ceux-là